La grève des inscrits maritimes

Nous avons dit hier que la grève des inscrits maritimes de Marseille, qu'on croyait terminée après l'arbitrage du ministre de la marine, avait repris, par suite de l'intransigeance des armateurs, disent les inscrits; sous l'imputation des chefs des syndicats, disent les armateurs.

Des incidents violents se sont produits, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le comité central des armateurs a adressé à ce sujet, au président du Conseil et aux ministres de la marine et du commerce, une lettre où il déclare notamment :

L'article 3 de l'accord portait qu'il n'était tenu aucun compte dans le passé des prétentions des représentants pour faits de grève. Astreint dès, le fait d'avoir participé à la grève ne devait pas faire obstacle à l'engagement d'un marin. Par suite, les équipages des navires désarmés pendant la grève et armés temporairement avec des marins de l'Etat ont été admis à reprendre leur place à bord. Il ne pouvait pas en être de même sur les navires qui avaient pu se procurer des équipages d'occasion, abandonnés par la grève et en mêmé de son caractère partiel.

Les armateurs de ces navires avaient en effet contracté vis-à-vis de ces nouveaux équipages leur obligations qui leur étaient opposées par les marins manifestant d'ailleurs par leur attitude et leurs propos, de la mauvaise foi de leur tout engagement de marins à durée indéterminée. Les marins des deux équipages qui avaient débarqué, soit au terme de leur contrat, soit en rompant leur contrat, ne sont pas fondés à réclamer leur reprise à bord quand le navire est prêt à leur remettre à bord quand le navire est pourvu d'un équipage et le renvoi de ceux de leurs camarades qui sont régulièrement engagés.

Les chefs des syndicats maintenant cependant leurs prétentions. Ainsi ils avait violé la loi une première fois en faisant débarquer des équipages avant le terme de leur engagement, ils voudraient la faire violer une seconde fois par les armateurs en les obligeant à retrouver de leur bord des marins vis-à-vis desquels ils sont liés par un contrat qui a reçu, conformément à la loi, la sanction de l'administration de la marine.

Navires en panne

L'équipage du *Corsé*, qui devait partir hier matin pour Calvi et l'Ile Rousse, a débarqué. L'*Iberia* qui devait partir pour Ajaccio, a également été abandonné par son équipage; les inscrits, pour justifier leur acte à bord de ce navire, prétendent qu'on veut les obliger, contrairement aux conditions du compromis signé, à débarquer les bagages des voyageurs et les sacs de dépêches.

Le *Duc-de-Bragance* pourra sans doute partir pour Alger, mais avec l'équipage de Bretons qu'il avait recruté pendant la grève. La *Russie* pourra partir pour Oran, mais en gardant à bord les marins de l'Etat.

Bagarre entre grévistes et agents de l'autorité

Un nouvel incident s'est produit boulevard des Dames, à Marseille. Des inscrits protestataires, qui sortaient de l'Hôtel de la Marine, se sont pris de querelle avec un brigadier de gendarmerie et un agent de la sûreté et les ont sérieusement malmenés.

Aucune arrestation n'a pu être opérée. Dans la crainte d'autres incidents, d'importantes mesures d'ordre ont été prises.

Le nouveau bâtonnier de Paris

L'Ordre des avocats à la cour d'appel de la Seine a procédé, hier après-midi, à l'élection d'un bâtonnier en remplacement de Me Raoul Rousset, dont le mandat expire à la fin de l'année judiciaire.

Par 444 voix sur 520 suffrages exprimés, Me Busson-Billault, membre du conseil de l'ordre, a été élu bâtonnier.

Les voleurs internationaux

Ils opéraient dans les trains belges

D'habiles voleurs opèrent depuis quelques semaines, sur les trains, en Belgique, et en particulier sur les convois internationaux qui sillonnent ce pays. Sur un rapide circulant entre la Hollande et Paris, via Anvers-Bruxelles, il a été constaté qu'une malle avait été ouverte en cours de route et que des bijoux qu'elle renfermait avaient disparu. Le montant du vol s'élève à plusieurs milliers de francs.

Un paquet de dentelles, d'une valeur de 2.350 francs, expédié de Londres, à destination de Cologne, a été volé, durant le parcours.

Dans un wagon de messageries circulant entre Mons et Anvers (Bassins), on a constaté la disparition d'une pièce d'étoffe de 675 francs.

A Anvers (Bassins), plusieurs colis de marchandises de grande valeur ont été signalés manquants dans les wagons de messageries venant de différentes directions. En trois jours, la valeur des colis disparus à Anvers s'est élevée à 2.275 francs.

D'une malle expédiée vendredi, de Hamboung à Ostende, on a constaté, à l'arrivée, la disparition de plusieurs articles de toilette et autres objets d'une valeur de 650 fr.

L'administration des chemins de fer fait d'actives recherches pour découvrir les auteurs de ces nombreux vols et l'on vient d'instituer une commission ayant pour but de rechercher les moyens de rendre la fermeture des wagons plus efficace.

Un mandat contre un navire

ON L'ARRÊTE EN MER

Le vapeur belge *Prince-Charles-de-Belgique*, venant de la Méditerranée, a été arrêté au large de Douvres.

Il avait fait collision le 19, au large d'Alméria (Espagne), avec le chalutier espagnol *Santa-Theresa*, puis, presque immédiatement, avec un navire dragueur anglais qui avait été sérieusement endommagé.

Le mandat d'arrêt lancé par l'amirauté était entre les mains des officiers de la douane de Douvres qui, ayant eu connaissance du passage devant Gravelines, le lendemain du navire belge faisant route pour Londres, l'attendaient au passage.

Le *Prince-Charles-de-Belgique* avant été signalé, deux officiers de la douane prirent place dans une chaloupe et se firent conduire à bord du vapeur belge.

Le capitaine fut très surpris de l'arrestation de son navire, mais il ne fit aucune difficulté pour laisser son navire dans le bassin de Douvres.

L'arrestation, comme d'ailleurs cela s'impose, a été effectuée dans la limite de trois milles.

Le Congrès des Tabacs

Le Congrès de la Fédération nationale des tabacs a poursuivi, hier, l'examen des nombreuses questions inscrites à son ordre du jour.

Un débat des plus importants a eu lieu sur la question des retraites.

Le Congrès a adopté le projet de résolution suivant :

Le congrès décide de conserver le principe de la participation ouvrière se traduisant par le versement de un pour cent sur nos salaires;

De demander à l'Etat un effort parallèle, c'est-à-dire que le taux de majoration soit porté de 1 à 5 pour cent;

Que les minima soient portés de 600 à 720 fr. pour les hommes et de 400 à 540 fr. pour les femmes et manifeste sa volonté de voir aboutir cette réforme dans le plus bref délai possible.

Des démarches seront faites incessamment auprès des pouvoirs publics en vue de faire aboutir les revendications du personnel.

Attentats dans les théâtres de Barcelone

UN BLESSÉ

Un pétard a éclaté au théâtre principal de Barcelone, alors que la salle était vide; des fauteuils ont été détériorés. Le pétard avait la forme d'un tube.

A minuit 30, un autre pétard a éclaté au théâtre Soriano, situé dans un passage des plus fréquentés. La salle était pleine de spectateurs. Le pétard était placé sous un fauteuil de parterre. Une personne a été blessée. Les spectateurs qui se trouvaient près de la personne blessée, se sont enfuis. Quelques spectateurs ont eu l'idée d'applaudir, et grâce à cette diversion, l'ordre s'est rétabli et la représentation a continué.

Le feu dévore Messine

La malheureuse ville de Messine, si cruellement éprouvée il y a quelques mois, par le tremblement de terre, connaît un nouveau fléau qui, jusqu'à présent tout au moins, n'a pas fait de victimes, il est vrai.

Un violent incendie a éclaté dans la partie haute de la ville, au milieu des décombres environnant les anciennes prisons.

Les troupes du génie et de la marine accouraient sur les lieux, mais il fut impossible de placer les pompes sur les décombres.

On fait des efforts extrêmes pour limiter l'incendie.

Les flammes s'élèvent, illuminant de façon sinistre, la ville détruite.

Chambre des Députés

Séance du Mardi 29 Juin

LA SÉANCE

Cette séance, que préside M. Etienne, vice-président, a lieu le matin, à 9 heures, afin de permettre l'après-midi, l'élection de la Commission du budget.

Les Caisses d'amortissement

L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Pure formalité, mais qui s'entoure d'un certain cérémonial.

Huissiers, ils introduisent les membres de la Commission de surveillance. Ils vont s'asseoir au banc des ministres.

M. Beauvisage, rapporteur de la Commission, monte à la tribune et dépose le rapport.

Après quoi, cette ayant été donné du dépôt par le président de la séance, les commissaires se retirent comme ils sont entrés.

La Revision douanière

La Chambre reprend la discussion de la réforme des tarifs de douane.

M. Jean Hervé insiste sur la nécessité de procéder à une révision des tarifs.

Le tarif de 1892 a donné les résultats qu'on en attendait, mais il a vieilli et il est nécessaire de faire quelques retouches. Tous les pays de l'Europe ont revisé leurs tarifs. Dans la plupart des Etats, il y a eu un certain nombre de positions nouvelles : c'est ce qu'on appelle la spécialisation. Comment se fait la taxation ? En France et en Italie, elle se fait au net, au poids d'un certain poids.

En Allemagne et en Autriche-Hongrie, elle a lieu au brut le plupart du temps. Il arrive ainsi, par exemple pour les rubans qu'on lui en payer un droit de 12 fr. 50 par kilo, nous payons 15 fr. 60, parce qu'on fait payer l'emballage comme les rubans.

Avec ce nouveau régime, notre commerce extérieur se trouve lésé. Les importations d'Allemagne en France, qui étaient de 177 millions en 1903, se sont élevées à 275 millions en 1908, soit une augmentation de 31 % en trois ans. La France est enviable, parce qu'elle est le seul pays qui ne soit pas défendu contre les élévations de tarifs, il est temps de défendre le marché de l'œuvre nationale.

La Commission a pensé qu'il était indispensable de relever notre tarif général, en vue des négociations, afin de ne plus nous trouver comme dans le passé, dans une situation d'infériorité. Dans ce but, la Commission a adopté un tarif de 50 % entre le tarif général et le tarif conventionnel. Dans certains pays, il est de 100 et même de 150 %. Il est inexact que cet écart soit moindre aux Etats-Unis, comme l'a affirmé M. Thierry. Il est plus considérable que celui de notre tarif : ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher la modération.

L'orateur examine alors, par le menu, le tarif minimum et les modifications qui lui ont été apportées, soit relativement aux relèvements de droits, soit relativement aux abaissements.

M. Vaillant vient déclarer que les socialistes ne voteront pas le passage à la discussion des articles; ils ne peuvent pas, dit-il, approuver un régime qui ne laisse place à aucune liberté.

La discussion est ensuite renvoyée à jeudi matin. 9 heures, puis il est procédé au tirage au sort des bureaux en vue de la nomination de la Commission du budget pour 1910.

Aujourd'hui mercredi, séance à 2 heures, pour la suite de la discussion de la convention des Messageries maritimes.

La séance a été levée à onze heures cinquante.

SÉNAT

Séance du Mardi 29 Juin

La séance est présidée par M. Antonin Dubost.

M. Gauthier (de l'Aude) dépose un rapport sur le projet portant approbation d'une convention conclue par le Gouvernement avec les diverses Compagnies maritimes pour l'exécution des services postaux entre la France, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

M. Béranger dépose un rapport sur le projet tendant à modifier la loi sur la prostitution des enfants mineurs.

Il rappelle le débat qui eu lieu récemment devant le Sénat, débat qui a fait apparaître que la loi en vigueur devait être modifiée sans délai.

Il prie le Sénat d'ordonner l'insertion du rapport à l'« Officiel » et son inscription à l'ordre du jour de jeudi.

Il est ensuite procédé avec le cérémonial habituel au dépôt du rapport de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Poincaré, rapporteur général, dépose le rapport concernant les crédits supplémentaires pour 1909 adoptés par la Chambre. Le Sénat se réunira demain pour son examen.

La Réforme de l'artillerie

M. Louis Pichon demande que l'on inscrive à projet concernant la réorganisation de l'artillerie le plus tôt possible à l'ordre du jour, afin que cette discussion puisse venir devant le Sénat avant les vacances. Il demande à la Commission des Finances, saisie du projet, de hâter ses travaux pour un prompt aboutissement de la question.

M. Poincaré répond qu'il n'a eu connaissance qu'aujourd'hui par la distribution du rapport de la Commission spéciale. Il est donc impossible à la Commission des Finances de donner immédiatement son avis sur les conséquences du projet.

Les Incidents d'Auteuil

M. Audiffred questionne le Gouvernement sur les incidents qui se sont produits le jour du Grand Steeple d'Auteuil. Il rappelle les faits. Il se demande si les mesures prises par le Gouvernement sont suffisantes. Si des mesures législatives nouvelles sont nécessaires, le Gouvernement n'a qu'à les demander au Parlement.

M. Rusu, ministre de l'Agriculture, fait à son tour l'historique des faits.

— Deux mois auparavant, un syndicat régulièrement constitué a été créé à Maisons-Laffitte par un certain nombre de lads, c'est-à-dire de garçons d'écurie employés par les entraîneurs. La situation faite aux lads par leurs employeurs laisse à désirer. Il y a des doléances. C'est de la question le syndicat. Il y a dix jours, un peu avant l'heure des courses, un attroupement de lads, formé sur la route de Maisons-Laffitte à Achenil, a arrêté les vans qui transportaient les chevaux aux courses. L'incident est assurément regrettable, très blâmable. Mais il n'y a pas eu de violence et il semble que les conducteurs des voitures ne se sont pas fait prier pour tourner bride. (Rires.)

On sait ce qui s'est passé. Ce n'est pas le lieu de parler d'incidents dont la justice est saisie et sur lesquels seule elle peut se prononcer.

M. Rusu dit ensuite que des arrangements satisfaisants sont intervenus entre entraîneurs et lads, à la suite de l'intervention du Gouvernement. Les patrons ont décidé de relever les salaires. Ils ont consenti à assurer à leur personnel une vie matérielle meilleure. Le respect de la loi sur les syndicats professionnels, qui était quelque peu méconnu jusqu'ici dans le monde spécial des courses est maintenant garanti. Enfin, une initiative heureuse vient d'être prise par les ordre, qui permet au personnel des champs de courses de compter désormais sur les avantages de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

L'incident est clos.

La Retraite des Cheminots

On reprend la discussion du projet concernant les retraites du personnel des chemins de fer.

M. Strauss, rapporteur, demande d'accorder la limite d'âge à 50 ans pour le personnel de service actif. Cette mesure aura pour effet de rajeunir les cadres et par suite d'en augmenter la valeur : ensuite de mettre fin à une période de recriminations qui dura depuis 12 ans.

M. Barthou combat cette proposition qui nécessitera, entraînera une dépense supplémentaire considérable, mais aussi, d'autre part, de sérieuses peut en raison des services différents des agents visés par la loi. En réalité, il n'y a pas de similitudes entre les fonctions de mécaniciens et de chauffeurs, d'une part, et celles des agents des trains proprement dits.

La première exige pendant toute la durée du service journalier, d'un bout à l'autre de la carrière de l'agent, une vigilance, une activité physique, que n'imposent pas aux autres agents leur profession.

Est-ce que travailler ensemble dans le même local, ce local fut-il un train, doit forcément entraîner le même droit à la limite d'âge pour les retraites ? A ce compte, il y a dans les trains rapides d'autres agents qui seraient le droit de réclamer la retraite, à 50 ans, avec plus de raisons que les chefs de trains, conducteurs et gardes-freins. Ce sont les ambulants des postes : ceux-là ont une vie autrement rude, je le déclare ; si l'assimilation était admise entre les mécaniciens et les agents des trains, il serait impossible à l'Etat, de ne pas commettre une injustice criante, de la refuser aux ambulants.

Mais cela conduirait à d'autres conséquences. Les 50 ans de retraites accepté pour les agents des trains, voyons, infailliblement conduire à en accorder le bénéfice aux aiguilleurs, aux hommes d'équipe etc. Tout y passerait, les autres agents, moyen-en autre, protesteraient contre la différence de traitement que vous auriez établie. Je ne le comprendrais pas ; au lieu d'éviter fait la paix, conclu M. Barthou, vous nuirez organisé la discorde dans le personnel. Le gouvernement ne peut pas se prêter à cela.

M. Strauss conteste l'argumentation du ministre.

M. Fleistier appuie les conclusions de la commission : il regrette que la commission ne soit pas allée plus loin et n'ait pas étendu le projet transactionnel adopté par la corporation des travailleurs des chemins de fer, il demande au Sénat de voter l'article 2 de la commission. C'est-à-dire l'admission à la retraite à 50 ans d'âge pour tous les employés de chemins de fer. Le texte est repoussé par 184 voix contre 79.

La séance est levée à 6 h. 15.

Séance demain à 3 heures.

POLITIQUE RÉGIONALE

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Sur l'ensemble du projet de loi modifié par le Sénat, portant ouverture de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc :

Ont voté pour : MM. Bar, Cochin, Danselle, Delaune, Delelis-Fanien, Dehove, Dron, Farjon, Groussau, Guillain, Guislain, Lefebvre du Prey, Lemire, Le Roy, Morel, Pasqual, Pichon, Rose, Taillandier, Vallée, Vandame.

Ont voté contre : MM. Basly, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Gomiaux, Guesde, Motin, Selle.

Se sont abstenus : MM. Delonlaine, Delecroix, Lamendin, Delelaine.

M. Jonnart était absent par congé.

La Chambre a adopté par 448 voix contre 98.

2° Sur la motion de M. Alexandre Blanc, tendant à fixer à la séance du jeudi matin à l'effet la discussion de la proposition de loi relative au déplacement d'office des instituteurs.

Ont voté pour : MM. Basly, Delonlaine, Delecroix, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Gomiaux, Guesde, Guislain, Lamendin, Motin, Selle.

Ont voté contre : MM. Bar, Cochin, Danselle, Delaune, Dehove, Delelis-Fanien, Dron, Farjon, Guillain, Groussau, Lefebvre du Prey, Le Roy, Morel, Pasqual, Pichon, Rose, Taillandier, Vallée, Vandame.

Se sont abstenus : MM. Lemire, Delelaine.

M. Jonnart était absent par congé.

La Chambre a repoussé la motion par 280 voix contre 119.

LA RÉGION

L'AVIATION CHEZ NOUS

A Lille, s'ouvre au Palais-Rameau, une Exposition d'Aviation et d'Aérostation

Depuis dimanche s'est ouverte au Palais-Rameau une exposition intéressante.

MM. Barbry et Leullieux y présentent au public un aéroplane de leur construction.

C'est un monoplan fait de forts bambous. Il a une surface de planement de 23 mètres et possède un moteur de 15 chevaux. Dans quelques jours il sera transporté au champ de manœuvres de Ronchin, où des essais seront tentés par MM. Barbry et Leullieux.

En même temps les visiteurs peuvent voir de près le ballon fusiforme, construit sur les modèles des dirigeables et appartenant à l'Avenir Aérostatique du Nord. C'est ce ballon qui pilote par M. Gbeade, s'éleva dans les airs le 21 juin, lors des fêtes de Flers-Saint-Maurice.

L'exposition d'aviation et d'aérostation est ouverte tous les jours, jusqu'au 5 juillet, de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures. Dimanche après-midi, il y aura concert et exercices par la Société des Bouctiles.

C'est une visite instructive pour ceux qui s'intéressent à la locomotive aérienne.

***

A l'aérodrome de Douai

Mardi, la pluie qui n'a cessé de tomber sans discontinuer, est venue fâcheusement entravar la deuxième journée du concours d'aviation de Douai.

Il est compréhensible qu'avec un temps pareil les curieux aient été dans la tourmente de la journée, peu nombreux. Il en est cependant qui se sont rendus à l'aérodrome dans l'espoir d'y voir tenter des essais.

Mais si on n'a pas vu sortir les appareils on n'en a pas moins causé, et beaucoup, des ascensions effectuées lundi par Blériot, et on est unanime maintenant à féliciter de leur persévérance les organisateurs du concours qui, depuis plusieurs mois, malgré l'opinion préconçue de la population douaisienne, qui doutait de la réussite, ont inlassablement travaillé, ont su persuader les plus incrédules et faire aboutir leur œuvre.

Ils peuvent en être fiers, car elle est aujourd'hui consacrée par le succès. Après Blériot, en effet, vont venir plusieurs autres aviateurs.

Nous croyons être l'interprète de l'opinion publique en adressant au Président, au Secrétaire général et aux membres du Comité organisateur du concours d'aviation, nos félicitations.

Les aviateurs arrivent

M. Lasternas, de Calais, un débutant de l'aviation, est arrivé mardi à Douai avec deux appareils et va sans tarder en commencer les essais, car il n'a encore jamais volé, mais il espère néanmoins prendre part au concours.

Enfin on annonce officieusement que Latham arrivera à Douai dimanche prochain 4 juillet, et qu'il prendra aussitôt part aux épreuves.

Les indemnités des jurés

Le garde des sceaux vient d'adresser aux présidents des cours d'appel une circulaire pour les aviser que désormais, sur mandat provisoire délivré par le président du tribunal civil ou le juge de paix du lieu de leur résidence, il pourra être fait aux jurés, par le receveur de l'enregistrement de leur canton, une avance égale à leurs frais de déplacement à l'aller.

De plus, il rappelle que les indemnités de séjour ou les indemnités spéciales peuvent être accordées et versées jour par jour, dès qu'elles sont acquises, de manière que les jurés sans ressources personnelles ne soient pas embarrassés pour vivre pendant la session.

A LILLE

Le Congrès

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

M. HENRY POINCARÉ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, Y RECEVRA LA GRANDE MÉDAILLE D'OR

La grande médaille d'or des sciences, offerte par l'Association pour l'avancement des sciences, sera décernée, cette année, à M. Henry Poincaré, l'illustre savant, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Cette récompense lui sera remise à Lille, à l'ouverture du Congrès pour l'avancement des sciences qui s'y tiendra du 2 au 7 août prochain, sous la présidence du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine. Le lendemain, 3 août, M. Poincaré fera, devant le Congrès, selon la tradition, une conférence sur la philosophie des sciences.

Pendant le même Congrès, M. Dislère, président de section au Conseil d'Etat, présidera la section de génie civil et dirigera les expériences d'aviation qui seront faites à Douai en cette occasion.

Ajoutons enfin que Toulouse a réclamé, pour l'an prochain, la présence du Congrès dans ses murs, ce qui sera très probablement accepté.

Les Concours Agricoles

DE 1909

de la Société des Agriculteurs du Nord

La Société des agriculteurs du Nord, en collaboration avec la Société du Stud Book du cheval de trait du Nord, organise, pour le 25 juillet, à Valenciennes, sur la plaine de Mons, un concours d'élevage du cheval de trait du Nord.

Il comprendra six catégories : 1° Etalons nés en 1907, et possédant encore toute leur dentition de lait ; 2° Etalons ne possédant plus toute leur dentition de lait, mais ayant encore leurs quatre coins de lait ; 3° Etalons ne possédant plus leurs quatre coins de lait et étalons adultes ; 4° Pouliches nées en 1907 et possédant encore toute leur dentition de lait ; 5° Pouliches ne possédant plus toute leur dentition de lait, mais ayant encore leurs quatre coins de lait ; 6° Jumentons pouliches ne possédant plus leurs quatre coins de lait et jumenets poulinières adultes.

Seuls pourront prendre part à ce concours les chevaux régulièrement inscrits au Stud-Book.

Les jurys se composeront de trois personnes chacun.

Deux prix de championnat seront attribués à l'étalon et à la jument que les jurys désigneront parmi les étalons et parmi les juments et pouliches qui auront obtenu les premières prix dans leurs catégories respectives. Des prix de reproductions seront décernés aux deux étalons jugés les meilleurs parmi ceux qui seront présentés, entourés de ceux de leurs produits que les propriétaires des dits étalons auront pu grouper autour d'eux.

Des prix de lots seront accordés aux propriétaires des cinq meilleurs lots de trois juments ou pouliches.

Le concours durera un seul jour.

En outre, la Société accordera, comme les autres années, des récompenses aux vieux serviteurs et des encouragements aux jeunes vachers et vachères.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au siège de la Société des Agriculteurs du Nord et du Stub-Book, 12, rue Lepelletier, à Lille.

LES AMICALES DE LA POLICE

Le IVe congrès de la Fédération des sociétés amicales de police de France et des colonies s'ouvrira, à Reims, le 27 juillet, sous la présidence d'honneur de MM. le docteur Langlet, maire de Reims, Camille Lenoir, le docteur Poizat, député de l'arrondissement, Honoré Sauvan, sénateur des Alpes-Maritimes, et Boisière, commissaire central de Nice.

Les principales villes du Nord, Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, seront représentées par des délégués.

Voici les principaux vœux soumis au congrès :

1° Réorganisation de la police; retraites et pensions. 2° Rétribution par l'Etat aux titulaires de la médaille d'ancienneté de la police. 3° Orphelinat de la police; création d'un Sanatorium. 4° Réduction de tarif en faveur des employés de la police sur les chemins de fer et les vapeurs.

A SECLIN

Terrible chute

UN CARRIER TOMBE AU FOND D'UN PUITS D'UNE HAUTEUR DE HUIT MÈTRES ET SE TUE

Un terrible accident est survenu dans la matinée de mardi, vers 7 heures ½, à Seclin.

Un ouvrier carrier, M. Charles Gauthier, âgé de 23 ans, travaillant pour le compte de M. Charles Vasseur, chaufournier à Seclin, dont la carrière est située sur la route de Lille, venait de vider le panier de moellons qu'il avait remonté au moyen d'un treuil du puits d'extraction. Il avançait le bras pour accrocher ce panier à la corde du treuil, lorsque son pied glissa, et le malheureux tomba la tête en avant dans l'excavation profonde de huit mètres.

Son camarade de travail, Charles Poissonnier, avait réussi à le saisir par l'épaule, mais le poids était trop lourd, et il avait dû obligé de le lâcher pour ne pas être entraîné lui-même dans la chute.

Le malheureux Gauthier fut tué sur le coup et le docteur Couvreur, appelé aussitôt, ne put que constater le décès du à une fracture du crâne.

A FLINES-LEZ-MORTAGNE

Une délicate affaire

A la suite de manœuvres abortives, selon l'opinion publique, deux femmes meurent — La gendarmerie enquête

Depuis un certain temps nous avions été mis au courant des faits d'une gravité particulière et dont le caractère commandait une grande réserve. Deux femmes étaient décédées, disait-on, dans le hameau de Roulion, et leur mort, aussi subite que mystérieuse, était due à une même cause.

Le premier décès date de plusieurs mois, lorsque le second est tout récent et nous avons pu, par une enquête discrète, obtenir sur celui-ci, des renseignements précis.

Les faits

Le 17 juin, dans la soirée de l'après-midi, une dame Z. B..., épouse V..., se rendait chez parente qui habitent, elle aussi, le hameau de Roulion et y laissait ses enfants de retour chez elle, Mme V... s'y enferma, que s'y passa-t-il ? mystère !

Inquiète de ne pas voir sa sœur venir rechercher ses enfants, Mlle V. B... partait, vers 6 heures du soir, vers l'habitation de son alinée. La porte étant fermée elle fit le tour de la maison, ne pouvant y pénétrer, brisa un carreau, ouvrit une fenêtre et ru-

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
SUPÉRIEURE EN TOUT LE MONDE
PARFAITE QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, Rue National, Lille

HAINE D'AMOUR

par

Henri GERMAIN

Quelques minutes plus tard, le pêcheur sortait du débit, fumant à la main une bouteille et un paquet de gros tabac à fumer.

Sans parler, il fit signe à don José de le suivre, et entra dans sa maison, dont il referma soigneusement la porte.

Puis il s'adressa à sa compagne.

— Allons, la vieille, donne une chaise au signor.

Et puis, trois verres sur la table ; on va causer d'affaires, y a du fin-en-quatre.

Silencieusement, le Sud-Américain prit place sur le siège offert, tout en examinant avec curiosité la pauvre loge et la propriétaire.

La compagne du pêcheur était une femme d'une cinquantaine d'années, aux cheveux noirs grisonnants.

Comme son mari, elle avait les yeux bruns, les lèvres épaisses, le visage basané, les oreilles de lourds anneaux d'argent. Elle était de forme rondelette.

Le pêcheur, le maria débouchia la bouteille, versa dans les verres de larges rasades, puis en alla en devoir de trinquer.

— A la vôtre, patrão ; qu'il ne soit ni tempête, ni vent, ni malade le palais supérieurement.

Il prenait une large lampée, et se mit à claquer bruyamment sa langue, en signe de satisfaction.

Sa compagne l'avait imité, sans mot dire, examinant, intriguée, la nouveau venu.

Don José trempa seulement le bord de ses lèvres dans l'alcool, horriblement frelaté, puis attendit que son hôte eût bourré sa pipe.

Cette importante opération accomplie, le pêcheur frotta une allumette, tira de grosses bouffées d'abord, et, la pipe bien amorcée entre ses dents, dans la coin de la bouche, il dit :

— Pour lors, nous v'là parés ; à vous de commander la manœuvre.

— Tout d'abord, commença don José, je désire que tout ce qui sera dit entre nous reste absolument secret ; même si nous ne parvenions pas à nous entendre.

— Té, c'est vrai, par le sang du Christ ! Nos affaires ne regardent personne.

— De quoi donc qu'il s'agit ? demanda carrément la femme, les dents et l'éclair de ses yeux noirs sur don José.

Quand les chiens louchent ? faudrait tout de même pas se fourrer dans les pattes des gendarmes pour quelques sous.

J'aime pas ces marmottes-là.

— N'ayez pas peur, ma brave femme ce que j'ai à vous demander n'est pas si grave.

Et je paye largement.

— On va voir.

— Le service que j'attends de vous est tout moral ; je vous veux Pendjoer.

— Embarquer, reprit le marin ; et toi, la vieille, ouvre les oreilles et ferme ton petit-vert !

— Imaginez-vous, reprit l'Andalou, que je suis à la recherche, pour le compte d'une personne riche, de Paris, de pauvres gens qui, autrefois, habitaient ici, près du Vieux-Pont, et s'étaient chargés d'élever un enfant perdu.

C'étaient des pêcheurs comme vous.

Ils habitaient près d'ici, dans la petite rue Saint-Laurent ; il y a, de cela, quinze ans.

J'y suis allé, mais je ne les ai plus retrouvés.

Leurs voisins disent qu'ils sont morts depuis plusieurs années déjà.

Peut-être les avez-vous connus tout de même ?...

— Comment les appelait-on ? demanda la femme du pêcheur.

— Mallosi.

— Non, j'ai pas connu ça dans le quartier, dit la femme.

— C'est dommage !

— Après tout, c'est pas si étonnant, grommela le pêcheur, y a pas plus de 15 ans que nous sommes à Marseille !

Ça va bien, ça que ces malheureux avaient leur chaque avant notre arrivée.

— Ah ! vous n'êtes pas d'ici ? demanda don José surpris.

— Non, pous sommes Maltais.

— Ah ! vraiment.

— Oui ! avant de venir à Marseille, nous avons habité Philippeville, en Algérie, pendant plus de dix ans.

Seulement la pêche n'allait plus par là-bas, alors nous avons navigué vers la France, où qu'on, ça guère mieux à présent, par la Madone !

Et puis, on devient vieux, on n'a pas la même courage, les mêmes forces, vous comprenez.

On a beau avoir du trois-six, ça ne vous remonte qu'à moitié.

Si seulement on avait un peu d'argent pour faire réparer le bateau et arranger les filets ; mais, je vous l'ai dit, n'est la guerre sourde !...

Ah ! par la Madona ! les temps sont rudement durs !

Don José de Mendoza avait écouté ces lamentations, sans essayer de les interrompre.

Pendant ce temps, il étudiait l'homme et réfléchissait.

Décidément, le hasard semblait l'avoir favorisé.

Ce pêcheur pauvre, à moitié abrutit par l'alcool, et sans doute fort peu embarrassé de scrupules inutiles, le servirait à souhait.

Pour un peu de cet or, désiré si ardemment, il dirait tout ce qu'on voudrait, il l'affirmerait avec aplomb devant n'importe qui.

— Décidément, je crois que nous allons nous entendre, fit don José, insinuant.

— Je le crois aussi, bon signor, si vous tenez ce que vous avez promis.

— Vous allez en juger tout à l'heure.

Mais je reprends mes explications.

Il est de toute nécessité que je retrouve des gens ayant connu autrefois les Mallosi et l'enfant abandonné qu'ils avaient recueilli et élevé.

C'est, pour mon patron et pour moi, le seul moyen de toucher la prime promise par la personne pour le compte de qui nous travaillons.

— Ah ! vraiment, fit le Maltais songeur.

Et retirant soudain sa pipe de sa bouche, il demanda durcissant ses yeux noirs sur son interlocuteur.

— Elle est forte la prime, hein ?

Don José sentit le piège.

— Heu, pas trop, dit d'un accent à la fois détaché et quelque peu dédaigneux, une misère !

Encore le patron lui sera bien payé, mais moi, je n'ai rien, rien pas tout.

J'allais, pourquoi cette question ?

— Je vous le dirai tout à l'heure.

Expliques-moi d'abord quel service je dois vous rendre.

— Eh bien, voici :

Comme il ne m'est pas possible de retrouver des voisins ayant connu les Mallosi, il faut absolument que j'en invente ; vous me comprenez ?

— A peu près ?

— Et si vous le voulez, ce sera vous.

— Té, pas mal trouvé, par le sang du Christ !

Mais à quel terrien faudra-t-il raconter cet histoire là.

— A personne.

Il vous suffira de m'établir une petite déclaration que je vous dicterai, et à faire ensuite légaliser votre signature à la mairie.

— Bon ! on pourrait peut-être naviguer dans ces eaux-là.

Pour nous autres d'ici, ça n'a pas d'importance !

— J'y songe, fit tout à coup de Mendoza, savez-vous écrire ?

— Un peu, comme un matharin, quoi, mon bon.

Sûr qu'on fera plus de fautes d'orthographe qu'un bachelier, mais ça sera lisible tout de même.

— Alors, terminons-en tout de suite, voulez-vous ?

— Minute, mon bon monsieur, ça demande réflexion, dit brusquement la femme.

— Sûr, ajouta le pêcheur, avant de s'embarquer faut s'assurer qu'on a assurance pas un grain !

Dans votre affaire, pourrait tout de même y avoir des risques.

— Aucun.

— On ne sait pas, s'obstine le pêcheur.

Après tout, moi je connais pas les manigances de la loi, c'est toute une machinerie dangereuse !

Une expédition comme ça vaut son prix.

— Où voulez-vous en venir ?

— A toucher davantage, mon bon signor !

Solde de croisière, ça ne peut double.

— C'est-à-dire ?

— Que ça vaut bien deux cents francs.

— Impossible, riposta rudement don José.

En même temps il se leva, comme prêt à partir tout de suite.

Il avait prévu ce recul apparent, ce marchandage.

Mais il était résolu à ne pas céder aux exigences du rusé pêcheur maltais.

— Bon, vous débarquez ? demanda celui-ci, un peu étonné de la résistance de son hôte et de sa décision brusque.

— Sans doute.

Il ne m'est pas possible de vous accorder le prix que vous me demandez.

C'est juste la somme qui m'est promise par mon patron, et je réussis.

Allons, je regrette de ne pouvoir m'entendre avec vous.

Au revoir.

Et le comte de Bersac fit mine de se diriger vers la porte.

— Attendez donc un peu, par le sang du Christ ! jeta le pêcheur en se levant précipitamment.

Nous sommes pas des cornaires, nous autres !

(*A suivre*).